

1. *Débitrice:* **Pizza Speedy MP Sàrl**, rue de la Gare 8,
1530 **Payerne**
2. *Remarques:* Date du dépôt: le 28 mai 2004
Délai pour intenter action au 17 juin 2004, sinon l'état de
collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Dans un délai échéant le 7 juin 2004, les créanciers peuvent
attaquer les décisions relatives à l'insaisissabilité (art. 32
OAOF) et/ou solliciter la cession des droits de la masse (art.
260 LP) à la suite de l'admission de revendications (art. 47
al. 1 et 49 OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'of-
fice deviendront définitives.

Office des faillites de Payerne-Avenches
1530 Payerne

(02284670)